



Porter plainte pour diffamation

Par **TITOU**, le **07/09/2010 à 15:21**

Bonjour,
Mon ex mari fouille dans la vie privée de mon nouveau compagnon en faisant circuler des ragots non justifiés
Mon compagnon voudrait porter plainte pour diffamation
quels sont ces recours et la procédure

Par **mimi493**, le **07/09/2010 à 16:25**

il faut quand même avoir des preuves que les propos ont été tenus : est-ce que les gens à qui il a raconté les ragots sont prêts à en témoigner en justice ?
Méfiez-vous des gens promettant que oui et qui se défilent ensuite. S'ils disent oui, il faut leur faire écrire dans les formes légales leur témoignage avec copie recto-verso de leur CNIR
Les propos ont-ils été tenus en privé ou en public (attention, au sens juridique du terme) ?
c'est une plainte au pénal (écrire au procureur ou aller à la police), une contravention si c'est privée, un délit si c'est public